PROGRAMME PREVISIONNEL DE NEGOCIATIONS 2022 - 2024

2022	2023	2024
La négociation salariale	La négociation salariale	La négociation salariale
Les annexes de l'intéressement	Le renouvellement de l'accord triennal d'intéressement pour 2023 – 2025	Les annexes de l'intéressement
La promotion de la diversité et de l'égalité des chances - responsabilité sociale des entreprises (fin du protocole d'accord au 31/03/2022), intégrant les mesures de fin de carrière (fin du protocole d'accord au 31/03/2022)		Le régime dérogatoire à la durée minimale de travail prévue par l'article L. 3123-27 du Code du travail dans certains secteurs d'activité (UGECAM en particulier) (échéance au 30/11/2024)
La convention collective des praticiens conseils		Le déploiement d'un dispositif de soutien aux salariés proches aidants (échéance au 31/12/2024)
Le travail de nuit dans les UGECAM		L'opportunité de révision des paramètres du système
Le travail à distance (fin du protocole d'accord au 14/12/2022)		différentiel à la suite de l'étude triennale qui sera réalisée au cours de l'année 2023 en application de l'avenant du 13 juillet 2021.
Les garanties conventionnelles apportées dans le cadre de l'évolution des réseaux (échéance au 31/12/2022)		. ,
La formation professionnelle (fin de la contribution conventionnelle au 31/12/2022)		
Le plan d'épargne retraite collectif interentreprises (échéance courant 2023)		
Les astreintes dans les UGECAM		
Ségur de la santé : volet grand âge et métiers de l'accompagnement (sous réserve)		